

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AMIENS - 8002 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 20/09/2024 - B2024/007934 - 2017 B 01025 - 833 683 931 - A L'ITALIENNE

SAS A L'ITALIENNE

SAS au capital de 8 000,00 euros

Siège social : 8 Rue Saint Vulfran 80100 ABBEVILLE

RCS n°833683931- RCS AMIENS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE PROCES-VERBAL DU 24 FÉVRIER 2024

Le 24 février 2024, les actionnaires de la société SAS A L'ITALIENNE se sont réunis en assemblée générale ordinaire à 8 Rue Saint Vulfran 80100 ABBEVILLE à 17 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Madame Cauchon Sabine.

La Présidence de l'assemblée constate que :

Sont présents :

- Madame Cauchon Sabine, propriétaire de 400,00 actions, représentant voix, Présidente de la société.
- M. Mansouri Madjid, propriétaire de 400,00 actions, représentant voix,

Soit au total 2 actionnaire(s) présent(s), totalisant 800 Actions sur les 800 composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence.
- Le rapport de gestion.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Affectation du résultat.

Puis lecture est donnée du rapport de la Présidence.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution N° 1 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 12 158,15 Euros formant un résultat affectable de 12 158,15 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- Aux autres réserves pour 12 158,15 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours du ou des exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 31/10/2022 : 20 000,00 €

- Clôture au 31/10/2021 : NEANT

- Clôture au 31/10/2020 : NEANT

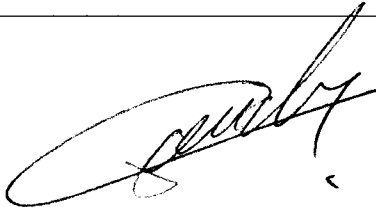
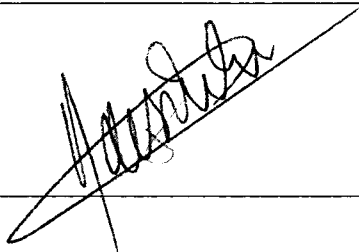
Cette Résolution est rejetée, la majorité requise étant la majorité absolue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 18 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidence et tous les actionnaires présents.

Fait à ABBEVILLE,
Le 01/08/2023.

Signatures des actionnaires :

Madame Cauchon Sabine	
M. Mansouri Madjid	

SAS A L'ITALIENNE

SAS au capital de 8 000,00 euros

Siège social : 8 Rue Saint Vulfran 80100 ABBEVILLE

RCS n°833683931- RCS AMIENS

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2023

Chers actionnaires,

L'assemblée générale ordinaire doit se réunir afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2023 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi en vigueur et ce, quinze jours avant la date de l'assemblée. Ces derniers ont également été tenus à votre disposition, au siège social, à savoir :

- le bilan
- le compte de résultat

Il est précisé que les comptes annuels de la société ont été établis selon la réglementation en vigueur et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 12 158,15 Euros, après déduction des amortissements et provisions réglementaires.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Situation de la société au cours de l'exercice écoulé

Le montant du chiffre d'affaires au cours de cet exercice s'est élevé à 280 008,63 Euros hors taxes contre 281 777,92 Euros hors taxes pour l'exercice précédent; soit une diminution de 1 769,29 Euros pour une variation de -0,63%.

Les produits d'exploitation au cours de cet exercice sont de 280 012,76 Euros contre 283 794,78 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 3 782,02 Euros pour une variation de -1,33%.

Les charges d'exploitation au cours de cet exercice sont de 265 587,24 Euros contre 270 689,70 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 5 102,46 Euros pour une variation de -1,88%.

Les charges financières au cours de cet exercice sont de 121,37 Euros contre 176,88 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 55,51 Euros pour une variation de -31,38%.

Les charges exceptionnelles au cours de cet exercice sont de 0,00 Euros contre 147,06 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 147,06 Euros pour une variation de -100%.

A la clôture de cet exercice :

- Les créances sont de 2 893,99 Euros contre 3 726,90 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 832,91 Euros pour une variation de -22,35%.
- Les liquidités sont de 50 558,85 Euros contre 72 040,62 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de -21 481,77 Euros pour une variation de -29,82%.

Pour cet exercice :

- Les achats de marchandises sont de 8 244,84 Euros contre 10 288,84 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 2 044,00 Euros pour une variation de -19,87%.
- Les variations de stocks de marchandises sont de -10,49 Euros contre -63,11 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 52,62 Euros pour une variation de 83,38%.
- Les achats de matières premières et autres approvisionnements sont de 152 145,22 Euros contre 142 484,23 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 9 660,99 Euros pour une variation de 6,78%.
- Les variations de stocks de matières premières sont de -4 993,07 Euros contre 1 035,41 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 6 028,48 Euros .
- Les autres achats et charges externes sont de 41 949,80 Euros contre 43 116,30 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 1 166,50 Euros pour une variation de -2,71%.
- Les impôts, taxes et versements assimilés sont de 2 676,71 Euros contre 1 928,72 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 747,99 Euros pour une variation de 38,78%.
- Les salaires et traitements sont de 45 579,16 Euros contre 45 579,68 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 0,52 Euros .
- Les charges sociales sont de 17 816,20 Euros contre 17 873,44 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 57,24 Euros pour une variation de -0,32%.
- Les dotations aux amortissements sont de 2 154,51 Euros contre 8 431,23 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 6 276,72 Euros pour une variation de -74,45%.
- Les autres charges sont de 24,36 Euros contre 14,96 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 9,40 Euros pour une variation de 62,83%.
- Le résultat bénéficiaire de l'exercice arrêté au 31 octobre 2023 est de 12 158,15 Euros.
- L'effectif est de 2 salariés.

Les investissements réalisés au cours de l'exercice ont été les suivants :

- Matériel de transport : 139,59 Euros

Evénements survenus au cours de l'exercice

II - AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 12 158,15 Euros formant un résultat affectable de 12 158,15 Euros, il est proposé de procéder aux affectations suivantes :

- Aux autres réserves pour 12 158,15 Euros ;

Dividendes versés ou non au titre des trois exercices précédents

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 31/10/2022 : 20 000,00€
- Clôture au 31/10/2021 : NEANT
- Clôture au 31/10/2020 : NEANT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non

déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Il est espéré que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à la Présidence pour l'exercice écoulé.

La Présidence.

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop on the left and a series of smaller, connected strokes on the right, ending in a small vertical tick.

N° de Dossier : 013385

En Euro

1148

AGC Picardie Nord de Seine 17 rue Pierre Waguet 60000 BEAUVAIS

SAS A L'ITALIENNE

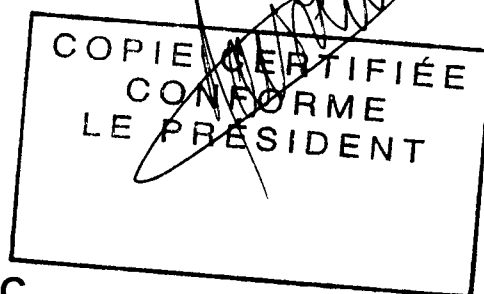
8 Rue Saint Vulfran

80100 ABBEVILLE

Du 01/11/2022 au 31/10/2023

AT-35
80100
Siret: 83368393100012

2033



Réel simplifié BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2023

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
8000101			RM	
N° Siret	83368393100012			

CONTRÔLES DE COHÉRENCE

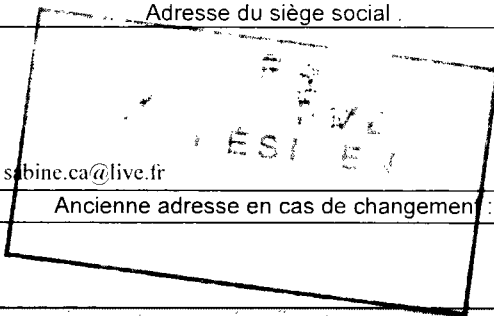
Réal Simplifié B.I.C (Liasse 2033)

Exercice du 01/11/2022 au 31/10/2023

Edition du 26/02/2024 11:43 Code collaborateur : 1148	Visa du superviseur Visa du responsable dossier
--	--

Contrôles	Contrôles		N / A	Observations
	corrects	en anomalie		
A - contrôles				
B - Numéro de siret				
C - Code APE				
D - Déclaration n° 2065				
E - Associés				
F - Bilan Simplifié - 2033-A				
G - Compte de Résultat Simplifié - 2033-B				
H - Immob., Amort., Plus ou moins values - 2033-C				
I - Provisions, Amort. dérogat., Déficits reportables - 2033-D				
J - Détermination de la valeur ajoutée produite - 2033-E				
K - Composition du capital social - 2033 F				
L - Filiales et participations - 2033 G				
M - Etat de suivi des plus-values en sursis d'imposition (151 octiès)				
N - Détermination des bénéfices soumis au taux réduit				
O - Annexe des comptes de régularisation				

Exercice ouvert le	01/11/22	et clos le	31/10/23	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SAS A L'ITALIENNE 8 Rue Saint Vulfran 80100 ABBEVILLE	
SIRET 8 3 3 6 8 3 9 3 1 0 0 0 1 2	Mél : sabine.ca@live.fr
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES
<i>Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)</i>
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :
SIRET

B ACTIVITE
Activités exercées Commerce d'alimentation générale
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %	14 304	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

2 Plus-values		
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle art. 44 <i>sexies</i>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>	Zone de restructuration de la défense art. 44 <i>terdecies</i>	
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 <i>quaterdecies</i>	Autres dispositifs	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 <i>sexdecies</i>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i>		
	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>		
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> du CGI (cocher la case)
---	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la formule n°2065-SD)	
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse : N° :
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse : N° :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐
Si oui, indication du logiciel utilisé	ISACOMPTA CONNECT
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.	

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
AGC Picardie Nord de Seine 17 rue Pierre Waguet 60000 BEAUVAIS			
Tél : 0344063060		Tél :	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Identité du déclarant :	
		Date : 05/12/23 Lieu : ABBEVILLE	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Présidente	
		CAUCHON SABINE	
Signature			
Examen de conformité fiscale (ECF) ☒ prestataire : 48411423600199 AGC Picardie Nord de Seine 17 rue Pierre Waguet 60000 BEAUVAIS			

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	20 000
		payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)
			20 000

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-I à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. I, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8

K DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION					
REMUNÉRATIONS			MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15 % ou 19%		
			0% 15% 19%		
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
			MVLT imputée sur les PVL de l'exercice		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			MVLT réalisée au cours de l'exercice		
			MVLT restant à reporter		

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*05

Désignation de l'entreprise		SAS A L'ITALIENNE		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		8 Rue Saint Vulfran 80100 ABBEVILLE				
SIRET		8 3 3 6 8 3 9 3 1 0 0 0 1 2				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 0 2 0 2 3		
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	40 000	012	40 000	
	{ Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	47 973	030	46 762	
	Immobilisations financières * (1)	040	534	042	534	
	Total I (5)	044	88 507	048	46 762	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	18 236	052	18 236
		Marchandises *	060	3 390	062	3 390
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	504	066	504	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068		070		
		{ Autres* (3)	072	2 894	074	2 894
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	50 559	086	50 559	
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	75 582	098	75 582	
	Total général (I + II)	110	164 090	112	46 762	
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	8 000			
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132				
	Report à nouveau	134	45 576			
	Résultat de l'exercice	136	12 158			
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142	65 734			
Provisions pour risques et charges		Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	20 737			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	22 008			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 207)	172	8 849			
	Produits constatés d'avance	174				
Total III		176	51 594			
Total général (I + II + III)		180	117 328			
REVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	8 312
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	140
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A L'ITALIENNE

Néant ☐*

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 1 1 0 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	12 819	
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires {	215		214	267 189	
			217		218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	4	
Total des produits d'exploitation hors TVA _{ex} (I)					232	280 013	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	8 245	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	-10	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	152 145	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	-4 993	
	Autres charges externes* (dont crédit-bail - mobilier : 760 - immobilier)				242	41 950	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE * 243 1 876)				244	2 677	
	Rémunérations du personnel*				250	45 579	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	17 816	
	Dotations aux amortissements*				254	2 155	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }				262	24	
		Total des charges d'exploitation (II)					264
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	14 426	
Produits financiers (III) 280					294	121	
Charges financières (V)					290		
Produits exceptionnels (IV)					300		
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348 }							
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306	2 146	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)					310	12 158	
B- RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2					312	12 158	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316				
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles*		322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)		324	2 146			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986	ZFU -TE (44 octies A) 987			342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981	JEI (44 sexies A) 989					
	ZRD (44 terdecies) 127	ZRR (44 quindécies) 138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies) 991	Investissements outre-mer 344					
	ZFANG (44 quaterdecies) 345						
	BUD (44 sexdecies) 992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993					
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit	346			350	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)	655				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)	643				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)	645				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)	647				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)		648					
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)		641					
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)		990					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)	649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	14 304	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 Déficit col.2					370	14 304	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise		SAS A L'ITALIENNE		Néant ☐ *					
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	40 000	402		404		406	40 000		
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430	33 068	432		434		436	33 068		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	13 772	442		444		446	13 772		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	994	452		454		456	994		
	Matériel de transport	460		462	140	464		466	140		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480	534	482		484		486	534		
TOTAL		490	88 368	492	140	494		496	88 507		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520	31 909	522	1 159	524		526	33 068		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	12 322	532	762	534		536	13 084		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	376	542	199	544		546	575		
	Matériel de transport	550		552	35	554		556	35		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	44 607	572	2 155	574		576	46 762		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR		(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A L'ITALIENNE

Néant ☐ *

I

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II

DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés			983	
Déficits reportables			984	
Déficits de l'exercice			860	
Total des déficits restant à reporter			870	

III

DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée			374	17 259
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	17 706
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise		SAS A L'ITALIENNE		Néant ☐ *		
Exercice ouvert le		01/11/2022		et clos le		
		31/10/2023		Durée en nombre de mois		
				12		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel * :				376	2	
Dont apprentis				657		
Dont handicapés				651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE						
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	280 009	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105		
TOTAL 1				106	280 009	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	4	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143		
Subventions d'exploitation reçues				113		
Variation positive des stocks				111	5 004	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153		
TOTAL 2				144	5 008	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾						
Achats				121	173 527	
Variation négative des stocks				145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	20 949	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				310		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	24	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150		
TOTAL 3				152	194 501	
IV - Valeur ajoutée produite						
Calcul de la Valeur Ajoutée				(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137	90 516
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF				117	90 516	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.						
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	280 009	Effectifs au sens de la CVAE *		
				023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026		
Période de référence				024	0 1 / 1 1 / 2 0 2 2 016 3 1 / 1 0 / 2 0 2 3	
Date de cessation						

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés"

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire (art
38 de l'ann III au C.G

(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/10/2023

SIREN

833683931

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A L'ITALIENNE

ADRESSE (voie)

8 Rue Saint Vulfran

CODE POSTAL

80100

VILLE

ABBEVILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique CAUCHON Prénom(s) Sabine
Nom marital Cauchon % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 400,00
Naissance . Date 01/03/1973 N° Département 80 Commune ABBEVILLE Pays France
Adresse N° Voie RUE LEDAY
Code Postal 80100 Commune ABBEVILLE Pays France

Titre (2) M Nom patronymique MANSOURI Prénom(s) Madijd
Nom marital Mansouri % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 400,00
Naissance . Date 01/03/1973 N° Département 91 Commune SAVIGNY SUR ORGE Pays France
Adresse N° Voie RUE LEDAY
Code Postal 80100 Commune ABBEVILLE Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

EXERCICE CLOS LE 31/10/2023

SIREN

8 3 3 6 8 3 9 3 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A L'ITALIENNE

ADRESSE (voie) 8 Rue Saint Vulfran

CODE POSTAL 80100

VILLE ABBEVILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise SAS A LITAIENNE
Numéro siret 83368393100012

Exercice du 01/11/2022 au 31/10/2023

DÉTAIL DU TABLEAU 2033B

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(ligne 330)	
	TOTAL	

DÉDUCTIONS DIVERSES	(ligne 350)	
	TOTAL	

Désignation de l'entreprise SAS A L'ITALIENNE
Numéro de siret 83368393100012

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/11/2022 au 31/10/2023

Désignations	Montant
OD Clôture Emprunt EMPRUNT BNP 49500€ -	4
PROV CFE CFE 2023 1978*10/12	1 648
OD Clôture Emprunt EMPRUNT BNP 49500€ -	3
Total des charges à payer	1 654

Désignation de l'entreprise SAS A L'ITALIENNE
Numéro de siret 83368393100012

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/11/2022 au 31/10/2023

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

Désignation de l'entreprise SAS A L'ITALIENNE
Numéro de siret 83368393100012

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
SAS A L'ITALIENNE 8 Rue Saint Vulfran 80100 ABBEVILLE	83368393100012	4711B
Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)		

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	14 304
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit 42 500 € x durée de l'exercice (en mois/12)	42 500
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	14 304
k	Dont plus value nette à long terme	
Total lignes h à k		14 304
l	BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX NORMAL À 25,00 % (Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065)	
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

